



MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE

Le Mercredi 29 avril 2020, l'Association des Maires de Guyane, s'est réunie à 11h00 avec la majorité des Maires.

Après avoir entendu les organisations syndicales des enseignants et les Fédérations des Parents d'élèves de Guyane, les syndicats de la fonction publique territoriale.

Vu le principe à valeur constitutionnel de précaution,

Vu l'avis rendu le 8 mars 2020 par le conseil scientifique préconisant une approche différenciée pour chaque territoire d'Outre-Mer au regard de leurs particularités,

Vu les réalités du territoire Guyanais.

- Considérant que les garanties sanitaires ne sont pas réunies,
- Considérant le manque de moyens de protection : masques, gants, gel hydroalcoolique, autres équipements professionnels individuels,
- Considérant l'insuffisance de moyens humains pour assurer en toute sécurité la pause méridienne, la restauration scolaire et les activités périscolaires.
- Considérant que les conditions d'accueil physiques et spatiales ne peuvent être opérationnelles le 11 mai prochain,
- Considérant que le primat de la santé des enfants prévaut sur toute autre considération,

- Considérant que les conditions d'ouverture des écoles ne réunissent pas les exigences prescrites par le principe constitutionnel de précaution.

- Considérant les responsabilités notamment pénales des Maires engagées sur la sécurité des écoles, Nous, les Maires présents ou représentés ce jour, décidons :

Que les conditions et les garanties sanitaires nécessaires ne sont pas réunies pour une réouverture des écoles à compter du LUNDI 11 MAI 2020.

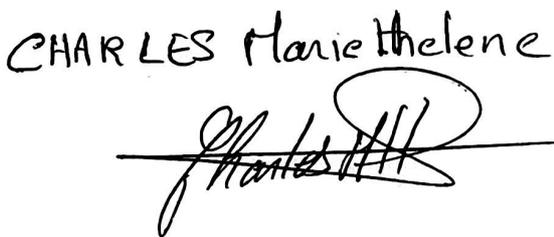
David RICHÉ

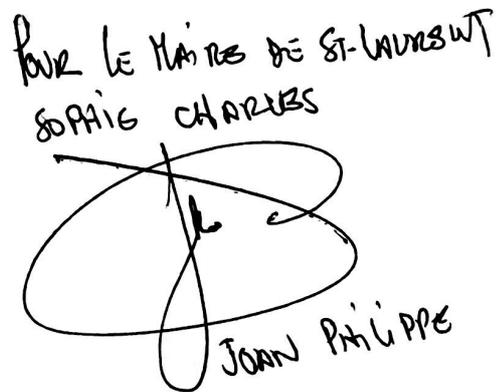

Gilles DESSON


Po Maire de Campi

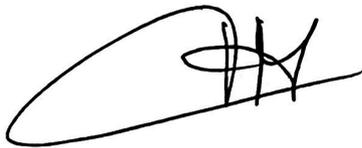

Serge STUCK


Patrick GEBERT


CHARLES Marie Thelene


Pour le MAIRE DE ST-LAURENT
SOPHIE CHARLES

JOAN PHILIPPE

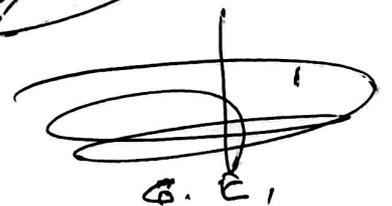
M-LAURE PAVIERA-HORTH
CAYENNE


S. ANELLI


BENTH ALBA

PAUL DOLIANKI



B. E.


Genevieve Sellati

Paul Martini



RANGON
KOROR